

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2645

2 décembre 2010

### SOMMAIRE

AT Services S.à.r.l. ....	126958	Eurobeton Holding S.A. ....	126953
Badong SPF S.A. ....	126914	Europe Universal Holding ....	126954
Body Transformer Fitness S.à r.l. ....	126918	Euro VI (BC) S.à r.l. ....	126953
Cable TV Holdings S.à r.l. ....	126920	Exprima Investholding S.à r.l. ....	126954
Conship S.A. ....	126928	Farandale Holdings S.A. ....	126957
Contrade S.A. ....	126929	Fidus Gestion S.A. ....	126957
Conway S.A. ....	126929	Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A. ....	126957
C.Ports S.A. ....	126939	Fintech Cable Holdings S.à r.l. ....	126926
Cristal et Marbre SA ....	126929	Fortezza NON IPO S.à r.l. ....	126954
CS (Finance) EUROPE Sàrl ....	126930	Fortezza Parent S.à r.l. ....	126955
Cura/GGP Investment Corporation ....	126941	Fortezza Servco S.à r.l. ....	126956
CURA Investment Corporation ....	126941	Fortezza Sisterco S.à r.l. ....	126956
deal S.A. ....	126942	Fragrana S.A., SPF ....	126941
De Bird ....	126941	French Collections S.à r.l. ....	126956
Debt Invest S.à r.l., S.P.F. ....	126942	Frösunda Luxco S.à r.l. ....	126955
Decapterus Holding S.à r.l. ....	126941	G4S General Services S.A. ....	126956
DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A. ..	126948	Gecofet Petroleum S.A. ....	126957
Dewey S.A. ....	126941	GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial ....	126952
Dexaco Investholding S.à r.l. ....	126948	Golden Tulip MENA S.à r.l. ....	126953
Dialna S.A. ....	126948	Hoist Consumer Holding S.A. ....	126951
DJOZ S.A. ....	126948	ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l. ....	126951
Dyma Concept S.A. ....	126949	J.P. Morgan Partners MetroNet Luxem- bourg, S.à.r.l. ....	126960
Eco N Home S.A. ....	126950	Retec Software-Solutions S.à r.l. ....	126928
Edma Capital S.à r.l. ....	126949	UK Ports S.A. ....	126939
Edma Capital S.à r.l. ....	126949	Wara S.A. ....	126929
Element Six S.A. ....	126923	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l. .....	126949
Eliot Groupe Holding S.A. ....	126950	WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l. .....	126954
Elna S.A. ....	126950	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l. .....	126955
Elna S.A. ....	126951		
Ernst August Carree S.à r.l. ....	126950		
Essolona Investholding S.à r.l. ....	126951		
Etoile Développement I S.A. ....	126952		
Etoile Développements II S.A. ....	126952		
Etoile Promotions «AB» S.A. ....	126952		
Euro-Becking S.A. ....	126953		

**Badong SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 156.321.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société anonyme "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.279,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer comme suit:

**Titre préliminaire**

Dans les présents statuts la "Loi" signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "BADONG SPF S.A.", (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), (ci-après la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cinquante euros (750,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille euros.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, né le 30 juin 1957 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) La société anonyme "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1851 Luxembourg, 46A, boulevard J.-F. Kennedy, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.203, est appelée aux fonctions de commissaire.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est établi à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/46926. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143814/231.

(100165440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

### **Body Transformer Fitness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 156.316.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Lee SCHLESSER, Fitness trainer, né le 18 février 1983 à Wiltz, demeurant à L-1220 Luxembourg, 35, rue de Beggen, et

2.- Monsieur Marc WEIS, directeur, né le 27 avril 1982 à Luxembourg demeurant à L-9357 Bettendorf, 10, rue Enner Owent.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «BODY TRANSFORMER FITNESS S.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une salle de Fitness.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II. - Capital social - Parts sociales

**Art. 6. Article 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lee SCHLESSER, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Marc WEIS, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## Titre III. - Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-8065 Bertrange, 4, rue de la Forêt.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc WEIS, directeur, né le 27 avril 1982 à Luxembourg demeurant à L-9357 Bettendorf, 10, rue Enner Owent; gérant technique, et

- Monsieur Lee SCHLESSER, Fitness trainer, né le 18 février 1983 à Wiltz, demeurant à L-1220 Luxembourg, 35, rue de Beggen, gérant administratif,

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou la signature collective du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lee SCHLESSER, Marc WEIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2010. Relation GRE/2010/3374. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143821/115.

(100165063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

#### **Cable TV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 364.505,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.248.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. David Manuel Martinez, Investment Manager, having his professional address at 26 St. James's Street, London SW1A 1HA, United Kingdom,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy established on August 30, 2010.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:



I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of “Cable TV Holdings S.à r.l.” (the Company) with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151248, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of February 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 588 of March 19, 2010.

II. The Company’s share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital to the extent of three hundred fifty-two thousand five Euro (EUR 352.005,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to three hundred sixty-four thousand five hundred five Euro (EUR 364.505,00) by the creation and issuance of three hundred fifty-two thousand five (352.005) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

Mr. David Manuel Martinez, prenamed, represented as stated above, resolves to subscribe for the three hundred fifty-two thousand five (352.005) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully pays them up in the amount of three hundred fifty-two thousand five Euro (EUR 352.005,00) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Mr. David Manuel Martinez, prenamed, towards the Company.

#### *Evidence of the contribution’s existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 27, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of Mr. David Manuel Martinez, prenamed.

#### *Effective implementation of the contribution*

Mr. David Manuel Martinez, prenamed, represented as stated above, declares that:

- he is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at three hundred sixty-four thousand five hundred five Euro (EUR 364.505,00) represented by three hundred sixty-four thousand five hundred five (364.505) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders’ meeting are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L’an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

M. David Manuel Martinez, Gestionnaire de fonds, né le 8 mai 1957 à Monterrey, Nuevo León, Mexique, ayant son adresse professionnelle au 26 St. James’s Street, Londres SW1A 1HA, Royaume-Uni,

ici représenté par Mlle Suzana Guzu, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d’une (1) procuration donnée le 30 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Cable TV Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151248, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 19 mars 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-deux mille cinq Euro (EUR 352.005,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinq Euro (EUR 364.505,00) par la création et l'émission de trois cent cinquante-deux mille cinq (352.005) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

M. David Manuel Martinez, précité, représenté par son mandataire, déclare souscrire aux trois cent cinquante-deux mille cinq (352.005) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois cent cinquante-deux mille cinq Euro (EUR 352.005,00) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance d'un montant identique détenue par M. David Manuel Martinez, précité, à l'encontre de la Société.

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 27 septembre 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de M. David Manuel Martinez, précité.

#### *Réalisation effective de l'apport*

M. David Manuel Martinez, précité, représenté par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinq Euro (EUR 364.505,00) représenté par trois cent soixante-quatre mille cinq cent cinq (364.505) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille six cents Euros (EUR 1.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010143827/123.

(100165012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Element Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Element Six S.A. (hereafter the Corporation), a joint stock company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office presently at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 93181, and incorporated by a notarial deed dated March 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 561, dated May 23, 2003, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 947, dated May 23, 2007.

The meeting is chaired by Ms. Karolina Dziemianczyk, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation presently fixed at one million nine hundred thousand and ten United States Dollars (USD 1.900.010,00), represented by one hundred ninety thousand one (190.001) shares owned by one shareholder, are all present or represented so that the general meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Restatement of article 6, paragraph 1 of the Corporation's articles of association (the Articles) to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** The Corporation is managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of a minimum of three (3) directors who are appointed by the general meeting of shareholders, and of whom:

- at least two (2) class A directors shall be elected from candidates proposed by the holders of the shares, and of whom one (1) will act also as Chief Executive Officer of the Corporation;

- one (1) class B director, resident in the Grand Duchy of Luxembourg, shall be elected from candidates proposed by the Board of Directors;

- one (1) class C director may be elected from candidates proposed by the Board of Directors.

The Directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders.”

2. Appointment of Mr. Martin G. Hess as category C director of the Corporation.

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend article 6, paragraph 1 of the Corporation's Articles to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** The Corporation is managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of a minimum of three (3) directors who are appointed by the general meeting of shareholders, and of whom:

- at least two (2) class A directors shall be elected from candidates proposed by the holders of the shares, and of whom one (1) will act also as Chief Executive Officer of the Corporation;

- one (1) class B director, resident in the Grand Duchy of Luxembourg, shall be elected from candidates proposed by the Board of Directors;

- one (1) class C director may be elected from candidates proposed by the Board of Directors.

The Directors may be removed at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders.”

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint the following person as category C director of the Corporation, with immediate effect and until the annual general meeting of the Corporation to be held in 2011:

- Mr. Martin G. Hess, company director, born on December 4, 1952 in Frankfurt (Germany), and residing at Blue Waters 501, 6 Moolman Road, Bloubergstrand 7441, Republic of South Africa.

*Third resolution*

The meeting further acknowledges that, following the above resolutions, the board of directors is now composed as follows until the annual general meeting of the Corporation to be held in 2011:

*Category A Directors*

- Mr. Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, company director, born on November 18, 1969 in Johannesburg (South Africa), residing at 73, 3<sup>rd</sup> Avenue, Inanda 2196, South Africa;

- Mr. Stuart Brown, company director, born on April 5, 1964 in South Africa, and residing at 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg 2193, South Africa;

- Mr. Carl Christian Hultner, company director, born on September 25, 1962 in Matteus (Sweden), and residing at 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 London, United Kingdom;

- Mr. Cyrus Jilla, company executive officer, born on October 15, 1968 in London (United Kingdom), and residing at 8, Chatsworth Road, WE4 3HY London, United Kingdom.

*Category B Director*

- Mrs. Ailbhe Jennings, company director, born on March 27, 1963 in Dublin (Ireland), and residing at 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Category C Director*

- Mr. Martin G. Hess, prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Element Six S.A. (ci-après la Société), société anonyme constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant actuellement son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93181, et constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 561, en date du 23 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 947, en date du 23 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Karolina Dziemianczyk, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Mademoiselle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million Neuf cent mille dix Dollars américains (USD 1.900.010,00), composé de cent quatre-vingt-dix mille un (190.001) actions, sont toutes présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société (les «statuts») comme suit:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé au minimum de trois (3) membres, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et parmi lesquels:

- au moins deux (2) administrateurs de catégorie A sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions, dont un (1) exercera la fonction de Président Directeur Général de la Société;

- un (1) administrateur de catégorie B, résident du Grand-Duché de Luxembourg, est nommé parmi les candidats proposés par le Conseil d'Administration;

- un (1) administrateur de catégorie C peut être nommé parmi les candidats proposés par le Conseil d'Administration.

Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.»

2. Nomination de M. Martin G. Hess en tant qu'administrateur de catégorie C.

3. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé au minimum de trois (3) membres, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, et parmi lesquels:

- au moins deux (2) administrateurs de catégorie A sont nommés parmi les candidats proposés par les détenteurs d'actions, dont un (1) exercera la fonction de Président Directeur Général de la Société;

- un (1) administrateur de catégorie B, résident du Grand-Duché de Luxembourg, est nommé parmi les candidats proposés par le Conseil d'Administration;

- un (1) administrateur de catégorie C peut être nommé parmi les candidats proposés par le Conseil d'Administration.

Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme administrateur de catégorie C de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011:

- M. Martin G. Hess, administrateur de société, né le 4 décembre 1952 à Francfort (Allemagne), et résidant au 501 Blue Waters, 6 Moolman Road, Bloubergstrand 7441, Afrique du Sud.

*Troisième résolution*

L'assemblée reconnaît que suite aux précédentes résolutions, le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2011:

*Administrateurs de catégorie A*

- M. Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, administrateur de société, né le 18 novembre 1969 à Johannesburg (Afrique du Sud), et résidant au 73, 3<sup>ème</sup> Avenue, Inanda 2196, Afrique du Sud;

- M. Stuart Brown, administrateur de société, né le 5 avril 1964 en Afrique du Sud, et résidant au 34, Donegal Avenue, Greenside East, Johannesburg 2193, Afrique du Sud;

- M. Carl Christian Hultner, administrateur de société, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), et résidant au 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 Londres, Royaume-Uni;

- M. Cyrus Jilla, président-directeur général, né le 15 octobre 1968 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres, Royaume-Uni.

*Administrateur de catégorie B*

- Mme Ailbhe Jennings, administrateur de société, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), et résidant au 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

*Administrateur de catégorie C*

- M. Martin G. Hess, susnommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: DZIEMIANCZYK, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010143884/164.

(100165666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Fintech Cable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.702.815,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.249.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. David Manuel Martinez, Investment Manager, born on May 8, 1957 in Monterrey, Nuevo Leon, Mexico, having his professional address at 26 St. James's Street, London SW1A 1HA, United Kingdom,

here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one (1) proxy established on August 30, 2010.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Fintech Cable Holdings S.à r.l." (the Company) with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151249, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of February 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 593 of March 19, 2010.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million six hundred ninety thousand three hundred fifteen Euro (EUR 1.690.315,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million seven hundred two thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 1.702.815,00) by the creation and issuance of one million six hundred ninety thousand three hundred fifteen (1.690.315) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

*Subscription - Payment*

Mr. David Manuel Martinez, prenamed, represented as stated above, resolves to subscribe for the one million six hundred ninety thousand three hundred fifteen (1.690.315) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully pays them up in the amount of one million six hundred ninety thousand three hundred fifteen Euro (EUR 1.690.315,00) by contribution in kind in the same amount consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Mr. David Manuel Martinez, prenamed, towards the Company.

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 27, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of Mr. David Manuel Martinez, prenamed.

*Effective implementation of the contribution*

Mr. David Manuel Martinez, prenamed, represented as stated above, declares that:

- he is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:



“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at one million seven hundred two thousand eight hundred fifteen Euro (EUR 1.702.815,00) represented by one million seven hundred two thousand eight hundred fifteen (1.702.815) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

M. David Manuel Martinez, Gestionnaire de fonds, né le 8 mai 1957 à Monterrey, Nuevo León, Mexique, ayant son adresse professionnelle au 26 St. James's Street, Londres SW1A 1HA, Royaume-Uni,

ici représenté par Mlle Suzana Guzu, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 30 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Fintech Cable Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151249, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 19 mars 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quinze Euro (EUR 1.690.315,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million sept cent deux mille huit cent quinze Euro (EUR 1.702.815,00) par la création et l'émission d'un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quinze (1.690.315) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

M. David Manuel Martinez, précité, représenté par son mandataire, déclare souscrire aux un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quinze (1.690.315) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cent quinze Euro (EUR 1.690.315,00) par apport en nature du même montant consistant en la conversion d'une créance d'un montant identique détenue par M. David Manuel Martinez, précité, à l'encontre de la Société.

#### *Preuve de l'existence et Valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée:

- un bilan au 27 septembre 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de M. David Manuel Martinez, précité.

#### *Réalisation effective de l'apport*

M. David Manuel Martinez, précité, représenté par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;



- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à un million sept cent deux mille huit cent quinze Euro (EUR 1.702.815,00) représenté par un million sept cent deux mille huit cent quinze (1.702.815,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010143907/123.

(100165699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Retec Software-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.560.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010143686/15.

(100163727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

---

**Conship S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010143864/11.

(100165685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Contrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 103.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010143865/11.

(100165686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Conway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 101.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010143866/11.

(100165687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Cristal et Marbre SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 81.759.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143867/9.

(100164935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Wara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 107.920.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 que:

1. La cooptation de Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant qu'administrateur et en remplacement de Monsieur Alain LAM, prise par décision du Conseil d'Administration en date du 10 novembre 2008 est ratifiée.
2. Sont réélus au poste d'administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013:
  - Monsieur Olivier LIEGEOIS
  - Monsieur Patrick MOINET
  - Monsieur Benoît BAUDUIN
3. Est élue au poste de Commissaire, pour la même période, le mandat de la société BF CONSULTING n'étant pas renouvelé, la société:
  - REVICONSULT Sàrl, sise 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010145544/23.

(100166669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

In the year two thousand and ten, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

"ITW Participations S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85382 (the "Sole Shareholder"),

here represented by (i) Maurits J. De Smedt, with address at 10, rue Albert I<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Monique Martins, with address at 275, rue de Rollinggrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being both managers of the Sole Shareholder, duly entitled to represent the Sole Shareholder.

Such appearing party is the sole shareholder of "CS (Finance) Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85567, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 10 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 684 dated 3 May 2002, page 32818 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to amend and restate the current Articles of the Company, and in particular to change the current object clause of the Articles which shall now read as follows:

**" 3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

## Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "Restated Articles"):

### "Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "CS (Finance) Europe S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### Chapter II. - Capital, Shares

#### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

**8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

## Chapter IV. - General meeting of shareholders

### 13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V. - Business year

### 14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."



#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1<sup>st</sup> January to 31 December of each year, such change of financial year being reflected in article 14.1 of the Restated Articles of the Company, which shall read as follows:

"14.1. The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year."

For the avoidance of doubt, the Sole Shareholder acknowledges that the current financial year which started on 1<sup>st</sup> December 2009 will close on 30 November 2010, and that the first subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> December 2010 and will end on 31 December 2010, and that the second subsequent financial year will start on 1<sup>st</sup> January 2011 and will end on 31 December 2011.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer, with immediate effect, the current registered office of the Company from 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representatives of the appearing party known to the notary by her/his name, first name, civil status and residence, said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

"ITW Participations S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85382 (l' "Associé Unique"),

ci-représentée par (i) Maurits J. De Smedt, ayant pour adresse le 10, rue Albert I<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et (ii) Monique Martins, ayant pour adresse le 275, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, tous deux gérants de l'Associé Unique, dûment autorisés à représenter l'Associé Unique.

La comparante est l'associé unique de "CS (Finance) Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85567, constituée par un acte notarié de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 684 en date du 3 mai 2002, page 32818 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés depuis sa constitution.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des résolutions suivantes, adoptées conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée, en vertu de laquelle l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de cette société et les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de procéder à une refonte des Statuts de la Société, et en particulier de changer la clause d'objet des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.



3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci".

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que les Statuts de la Société, entièrement refondus, auront désormais la teneur suivante (les "Statuts Refondus"):

### **"Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CS (Finance) Europe S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe

que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

#### **4. Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital, Parts**

#### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000 EUR) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Gérance**

#### **8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

#### **9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout

gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

#### **11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

### **Titre V. - Exercice social**

#### **14 Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**15. Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l(es) Associé(s).

**Titre VI. - Liquidation****16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Titre VII. - Loi applicable**

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société avec effet immédiat, qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année, cette modification de l'année sociale étant reflétée à l'article 14.1 des Statuts Refondus, dont la teneur sera désormais la suivante:

"14.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Pour éviter tout doute, l'Associé Unique note que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2009 se clôturera le 30 novembre 2010, et que la première année sociale subséquente commencera le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et se terminera le 31 décembre 2010, et que la deuxième année sociale subséquente commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg au 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

*Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite aux représentants de la personne comparante, connues du notaire par leur nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdits représentants de la personne comparante ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J. DE SMEDT, M. MARTINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45373. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143868/494.

(100165408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**C.Ports S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. UK Ports S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.469.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UK Ports S.A.", ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2466 du 18 décembre 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 149.469.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 25.000 (vingt-cinq mille) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination sociale en «C.Ports S.A.» et modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 150.000.000.- (cent cinquante millions d'Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'Euros) à EUR 175.000.000.- (cent soixante-quinze millions d'Euros) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles, à souscrire et à libérer par l'actionnaire actuel.
3. Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.
4. Changement de l'exercice social pour le prévoir du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante.  
Par dérogation le premier exercice qui a débuté le 25/11/2009 sera prorogé jusqu'au 31/05/2011.  
Modification de l'article 7 des statuts.
5. Changement de la date de l'assemblée générale statutaire qui sera désormais fixée au 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de novembre à 15 heures.  
Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts.
6. Nomination d'un administrateur supplémentaire Monsieur Michel JADOT.
7. Changement de l'adresse de l'administrateur Monsieur Alexis Vermast.
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «C.Ports S.A.» et modifie en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «C.Ports S.A.».

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 150.000.000.- (cent cinquante millions d'Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 25.000.000.- (vingt-cinq millions d'Euros) à EUR 175.000.000.- (cent soixante-quinze millions d'Euros) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer à hauteur de 30% soit pour un montant de EUR 45.000.000.- (quarante-cinq millions d'euros) par l'actionnaire unique actuel la société anonyme de droit luxembourgeois «COBFIN S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, par un apport en espèces.

Le montant de EUR 45.000.000.- (quarante-cinq millions d'euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

#### Troisième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 175.000.000.-) représenté par CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE (175.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société pour le prévoir du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante.

Par dérogation le premier exercice social qui a débuté le 25/11/2009 sera prorogé jusqu'au 31/05/2011.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

« **Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juin et finit le 31 mai de l'année suivante.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale statutaire qui sera désormais fixée au 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de novembre à 15 heures, et modifie en conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 8. (Alinéa premier).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de novembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

L'autre alinéa de l'article 8 des statuts reste inchangé.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide la nomination d'un administrateur supplémentaire pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011:

Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg.

#### Septième résolution

L'assemblée générale constate que l'adresse actuelle de l'administrateur en fonction Monsieur Alexis VERMAST, est 29, rue Nicolas Margue L-4979 Fingig.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.600.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F.Bracke, M.-R.Bernard, M.Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144155/100.

(100165112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Cura/GGP Investment Corporation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143869/11.

(100165380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**De Bird, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.749.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143870/9.

(100165155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Decapterus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.528.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010143871/10.

(100164980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Dewey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.332.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010143873/10.

(100164981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2010*

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 3 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.



Pour la société

FRAGRANA S.A., SPF

Référence de publication: 2010143934/14.

(100165623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Debt Invest S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143874/9.

(100165543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**deal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.424.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third of November.

Before us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Mrs. Alexandra HOESDORFF, film producer, residing in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA.
- 2.- Mrs. Désirée NOSBUSCH, actor, film producer, residing in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA.

The appearing persons are hereby represented by Mr. Thierry HELLERS, director, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, by virtue of two proxies given under private seal on October 29, 2010,

which proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company governed by the relevant law and the present articles.

**Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of deal S.A.

The company may also carry out its activities under the name "deal productions".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes of the Company are:

- the production of films and television broadcasts as well as the realization of general audiovisual productions;
- the development of intellectual properties;
- all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign companies and enterprises in whatsoever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal provisions.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), represented by one thousand (1.000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (€ 31.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

### Administration - Supervision

**Art. 6.** In case of several shareholders, the corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

In case of a sole shareholder the number of directors may be reduced to one.

**Art. 7.** The board of directors or the sole director has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or the sole director.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 10.** It is created an advisory board comprising a maximum of six (6) members who shall be appointed by the shareholders for a maximum period of six years.

It's purpose is to advise the Board of Directors in its activities.

The advisory board elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another member may preside over the meeting.

The advisory board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between members, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, members may vote by letter, telefax or e-mail.

**Art. 11.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

- the joint signatures of any two members of the Board or
- in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or
- by the sole signature of the managing director(s) regarding the daily management of the company, or
- the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director.

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### Financial year - General meeting

**Art. 13.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 14.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 15.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

In case of one sole shareholder, this one is vested with all the powers that are granted to the general meeting by law.

**Art. 16.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

**Art. 17.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday of May at 6.00 p.m.

**Art. 18.** For all points not regulated by these Articles of Association, reference is made to the provisions of the Law of 10<sup>th</sup> August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2010.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2011.
- 3) Exceptionally, the first managing director(s) can be appointed by the first general meeting of shareholders.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the one thousand shares (1.000) have been subscribed as follows:

1.- Mrs. Alexandra HOESDORFF, film producer, residing in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA, five hundred shares . . . . .	500
2.- Mrs. Désirée NOSBUSCH, actor, film producer, residing in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA, five hundred shares . . . . .	500
Total: one thousand shares . . . . .	1.000

All the shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The appearing persons have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The persons appearing, represented as said before, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
  - Mrs. Alexandra HOESDORFF, film producer, residing in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA.
  - Mrs. Désirée NOSBUSCH, actor, film producer, residing in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA.
  - Mr. Thierry HELLERS, director, residing professionally in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 3) Are appointed managing directors of the company:
  - Mrs. Alexandra HOESDORFF, prenamed,
  - Mrs. Désirée NOSBUSCH, prenamed,
 who can each bind the company in the daily management by their sole signature.
- 4) Has been appointed auditor:

The company G.T. Fiduciaires S.A., in abbreviation G.T.F. S.A., having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 121.820.

5) The mandates of the directors, managing directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

- 6) The registered office is fixed at L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, who is known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:**

Im Jahre zweitausend und zehn, den dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Frau Alexandra HOESDORFF, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA.
- 2.- Frau Désirée NOSBUSCH, Schauspielerin, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA.

Die Komparentinnen sind hier vertreten durch Herrn Thierry HELLERS, Direktor, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 29. Oktober 2010,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Komparentinnen und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

### **Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung deal S.A. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeiten ebenfalls unter der Bezeichnung "deal productions" ausüben.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind:

- die Produktion von Filmen und Fernsehsendungen sowie die Realisierung von allgemeinen audiovisuellen Produktionen;
- die Inwertsetzung von geistigem Eigentum;
- alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

## Verwaltung - Aufsicht

**Art. 6.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen herabgesetzt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Es wird ein Beirat bestellt bestehend aus maximal sechs (6) Mitglieder welche durch die Aktionäre für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt werden.

Sein Zweck ist es den Verwaltungsrat in seinen Aktivitäten zu beraten.

Der Beirat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Mitglied übertragen werden.

Der Beirat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Mitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen wie folgt vertreten:

- durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder
- im Falle eines alleinigen Verwalters, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters, oder
- durch die alleinige Unterschrift des/der Delegierten des Verwaltungsrates im Rahmen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft; oder
- durch die gemeinsamen Unterschriften der Personen oder die alleinige Unterschrift der Person welchen/welcher solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat oder durch den alleinigen Verwalter erteilt wurden.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

## Geschäftsjahr - Generalversammlung

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

**Art. 14.** Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 15.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißten.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind.

**Art. 16.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

**Art. 17.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Freitag des Monats Mai um 18.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 18.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen, verwiesen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.
- 3) Ausnahmsweise kann/können der/die ersten Delegierte(n) des Verwaltungsrates bei der ersten Aktionärsversammlung ernannt werden.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden die ein tausend (1.000) wie folgt gezeichnet:

1.- Frau Alexandra HOESDORFF, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA, fünf hundert Aktien .....	500
2.- Frau Désirée NOSBUSCH, Schauspielerin, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA, fünf hundert Aktien .....	500
Total: ein tausend Aktien .....	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - Frau Alexandra HOESDORFF, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 90291, 30, Paloma ave Venice, USA.
  - Frau Désirée NOSBUSCH, Schauspielerin, Filmproduzentin, wohnhaft in CA 91604, 11563 Dona Teresa Drive, Studio City, USA
  - Herr Thierry HELLERS, Direktor, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
- 3) Zu Delegierten des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - Frau Alexandra HOESDORFF, vorgeannt,
  - Frau Désirée NOSBUSCH, vorgeannt,
 welche die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch ihre jeweils alleinige Unterschrift vertreten können.
- 4) Zum Kommissar wird ernannt:
 

Die Gesellschaft G.T. Fiduciaires S.A., in Abkürzung G.T.F. S.A., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.820.



5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, der Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2550 Luxemburg, 6, avenue du X Septembre.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Auftrag der Komparentinnen, dass diese Gründungsurkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparentinnen und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes ist die deutsche Fassung massgebend.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, hat derselbe, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 5 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1613. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 8. November 2010.

Référence de publication: 2010147047/315.

(100169245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**DERRICK INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.219.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143875/10.

(100165254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Dexaco Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.801.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143876/9.

(100165702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Dialna S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.213.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143877/10.

(100165170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**DJOZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 104.442.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143880/9.

(100164936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---



**WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010*

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.

Signature / Signature

*Un Mandataire / Un Mandataire*

Référence de publication: 2010144630/25.

(100164651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Dyma Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 96.161.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143881/10.

(100165717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Edma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.316.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143882/9.

(100165379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Edma Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.316.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143883/9.

(100165554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.636.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143886/16.

(100165077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Eco N Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143890/9.

(100164951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Eliot Groupe Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.150.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143891/9.

(100165620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Elna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.785.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2009*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, DIALNA S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

ELNA S.A.

Référence de publication: 2010143892/17.

(100165621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 528.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.232.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le siège social de la société ING Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., associé de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

- le siège social de la société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010;

- l'adresse professionnelle de M. Sean Murray, gérant de la société émarginée est désormais fixée au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Octobre 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010143971/19.

(100165551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Elna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 54.785.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143893/9.

(100165622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Essolona Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.365.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143895/9.

(100165635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Hoist Consumer Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 142.840.

*Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 27 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2010 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

- Server Group Europe S.A. a été révoqué comme commissaire aux comptes

- Mirador S.A., 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015

La Société a été informée du changement de l'adresse professionnelle de Monsieur Lennart Stenke, administrateur et administrateur délégué, au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010143962/18.

(100165014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**GEYSER INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 111.603.

—  
*Extrait des principales décisions prises en date du 15 octobre 2010 par les actionnaires.*

Les mandats d'administrateurs de Mademoiselle Lorraine Ponchel et Messieurs Patrick Sganzerla et Steeve Simonetti, demeurant tous trois professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

Le mandat du commissaire en place, à savoir la société Sofidéc S.à r.l. avec siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg est renouvelé et ce jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Pour Geysér Investments S.A.  
Société de gestion de patrimoine familial  
Patrick Sganzerla  
Expert-Comptable

Référence de publication: 2010144307/21.

(100166230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Etoile Développement I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.558.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143896/11.

(100165000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Etoile Développements II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 124.696.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143898/11.

(100165002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.973.

—  
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143899/11.

(100165004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Euro VI (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.345.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010143900/15.

(100165489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Euro-Becking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 84.697.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143902/9.

(100164937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Contern le 17 mai 2010, que Monsieur Gaston Reinesch a démissionné de son poste d'administrateur B de la société avec effet au 17 mai 2010 et que la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, demeurant 7A, rue du Saint Esprit L-1475 Luxembourg, a été cooptée comme nouvel administrateur B jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 28 octobre 2010.

EUROBETON Holding S.A.

Référence de publication: 2010143903/15.

(100164947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

—  
Par résolutions signées en date du 5 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010

2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143939/15.

(100164902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Europe Universal Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 106.928.

Par la présente, je soussigné, Marc Baumann, né le 8 juin 1978 à Luxembourg et demeurant professionnellement à 29, rue de la Gare, L-7535 Mersch, pose par la présente ma démission en tant que administrateur de la société Europe Universal Holding S.A., immatriculé sous le numéro B 106.928 auprès du Registre de Commerce de Luxembourg.

Mersch, le 21 septembre 2009.

Baumann Marc.

Référence de publication: 2010143905/11.

(100165101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Exprima Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 92.701.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143906/9.

(100165636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Fortezza NON IPO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 131.941.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143910/9.

(100165571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 108.492.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010*

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Three S.à r.l.

Signature / Signature

Un Mandataire / Un Mandataire

Référence de publication: 2010144633/25.

(100164647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



**Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

—  
EXTRAIT

Monsieur Paolo Vagnone a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la Société avec effet au 09.09.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143911/11.

(100165572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 26 octobre 2010*

L'associé unique a décidé de nommer comme gérant de la Société Anne Ehrismann, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet au 26 octobre 2010 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé, à compter du 26 octobre 2010, comme suit:

- Monsieur Thierry Lenders;
- Monsieur Emile van Popering;
- Monsieur Lennart Stenke;
- Monsieur Hendrik Johannes Antonius van Breemen;
- Monsieur Michel de Bodt;
- Monsieur Peter Gerrard;
- Monsieur Marc Feider; et
- Madame Anne Ehrismann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l.

Signatures

*Un Mandataire / Un Mandataire*

Référence de publication: 2010144636/25.

(100164640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 133.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.062.

—  
EXTRAIT

Par contrat de cession date du 16 juin 2010, HG Incorporations Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 4572042, a cédé la totalité des parts sociales de la société Frösunda Luxco S.à r.l. à Rowan Nominees Limited, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House sous le numéro 00712898.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Frösunda Luxco S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010143915/17.

(100165451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 119.294.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010143912/9.  
(100165573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 112.378.

**EXTRAIT**

Monsieur Paolo Vagnone a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la Société avec effet au 09.09.2010.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010143913/11.  
(100165574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**French Collections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.917.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010*

*Résolution unique*

L'associé unique prend acte de la cession de parts intervenue le 12 octobre 2010 entre Madame Shirley SEGEDIN et lui-même, pour 499 parts sociales de la société FRENCH COLLECTIONS S.à r.l.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

Blum Audit Conseil Courtage (BACC LUX) SA détient 499 parts sociales et Monsieur Sylvain Blum détient 1 part sociale.

Pour extrait conforme  
FIDCOSERV S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010143937/17.

(100164997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**G4S General Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.  
R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Par résolutions adoptées par le conseil d'administration de G4S GENERAL SERVICES S.A. en date du 31 juillet 2010:

Le conseil décide de nommer par cooptation administrateur, en remplacement de M. David LIDBETTER démissionnaire, M. Alain BAUSTERT domicilié à L-3825 Schifflange, 10, Schefflengerbiérg pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, sous réserve de la ratification de cette nomination par l'assemblée générale à venir.

Le conseil décide de nommer par cooptation président du conseil d'administration, en remplacement de M. David LIDBETTER démissionnaire, M. Alain BAUSTERT domicilié à L-3825 Schifflange, 10, Schefflengerbiérg pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011, sous réserve de la ratification de sa nomination en tant qu'administrateur par l'assemblée générale à venir.

Sont dès lors administrateurs de la société:

- Monsieur Alain Baustert;
- Monsieur Jean-Claude Juchem;
- Monsieur Michel Molitor.

Le conseil décide de reconduire M. Jean-Claude JUCHEM dans ses fonctions d'administrateur-délégué avec effet au 30 mai 2006 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010145595/26.

(100165874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.554.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143918/10.

(100165462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

---

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143921/10.

(100165017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Financière Européenne de Capitalisation S.A., dite FEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.398.

---

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143924/10.

(100165497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Gecofet Petroleum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.938.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 novembre 2010:*

1. L'assemblée générale accepte la démission de Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Madame Frédérique VIGNERON de leur poste d'administrateur.

2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Giuseppe BAZZANELLA, né le 11 septembre 1947 à Abbadia Lariana (Italie) et demeurant à I-20154 Milan, Via Piero Della Francesca n.38.,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 03 novembre 2010.

Pour GECOFET PETROLEUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2010145306/17.

(100166719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**AT Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.429.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Sébastien VACHON demeurant professionnellement 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg,
- 2.- Monsieur Claude FAVRE demeurant professionnellement 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg,
- 3.- La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. ayant son siège social 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59942

Tous trois ici représentés par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de trois procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'expertise comptable. La société peut réaliser toutes expertises comptables et fiscales et détenir tout mandat se rapportant à l'organisation, à l'appréciation et au redressement de comptabilités et de comptes de toute nature; l'établissement de bilans, l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et des organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, et en général, réaliser tout conseil comptable, fiscal, économique, patrimonial et financier se rattachant à la profession d'expert-comptable.

La société a également pour objet l'activité de domiciliaire de société, ainsi que la prestation de tous services au sens le plus large, découlant de cette activité, telles que l'assistance administrative ainsi que l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion de toutes entreprises, organisations, sociétés, associations et fondations.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société peut prêter tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière tous titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle, immobilière ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect.. La société peut emprunter sous toutes les formes.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura pour dénomination: "AT Services S.A.R.L."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants dont obligatoirement un gérant technique. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant technique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives peuvent valablement être prises par un ou des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un ou des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

- Monsieur Sébastien VACHON, préqualifié . . . . . 634 parts
- Monsieur Claude FAVRE, préqualifié . . . . . 3 parts
- La société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A., préqualifiée . . . . . 613 parts

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.200 Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant technique suivant:

Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, demeurant professionnellement 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Il est nommé au poste de gérant technique pour une durée illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010 Relation: LAC/2010/48692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Référence de publication: 2010147076/138.

(100169318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

#### **J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.520.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2010*

Démission de Monsieur Jeffrey Maier demeurant professionnellement au 425, East 72<sup>nd</sup> Street Apt. 6H, NY 10021, NEW YORK, USA, au poste de gérant de la société. Mr Jeffrey Maier n'aura plus aucun pouvoir de signature dans la société.

Nomination de Madame Ana Capella GOMEZ-ACEBO, née le 24/08/1967 à Madrid (Espagne) et demeurant professionnellement au 270, Park Avenue, 10<sup>th</sup> Floor, NY-10017, New York, USA, au poste de gérant de la société et ce pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature individuelle des gérants, sauf pour les opérations bancaires où la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg SARL

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010146207/21.

(100166484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.